

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) : rapport annuel 1965

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL)

Rapport annuel 1965

26

Situation conjoncturelle générale

En 1965, l'évolution de l'économie suisse est caractérisée par un nivellement sensible des forces d'expansion conjoncturelles. Le marché de la construction qui nous intéresse en premier lieu s'est visiblement calmé; on peut même affirmer qu'il commence à se normaliser. Nous en voulons pour preuve le fait réjouissant de la reprise du jeu de la concurrence entre les entreprises de construction. En effet, dans les différents comptes rendus de nos coopératives de construction, nous relevons l'afflux assez inusité des offres. Ce seul fait est à même d'exercer une influence modératrice sur l'évolution du coût de la construction. Celui-ci se situe cependant encore à un niveau extrêmement élevé. Cette situation peu réjouissante se traduit notamment par l'accroissement des frais de rénovation des logements coopératifs.

En février 1965, le peuple suisse a consenti à la prorogation des arrêtés destinés à freiner la conjoncture. Ces arrêtés ont peut-être enregistré quelques effets positifs, mais en aucun cas leur objectif: l'arrêt du renchérissement général n'a pu être atteint. En outre, la situation du marché des capitaux continue à être extrêmement tendue. Officiellement, on se plaît à affirmer que le financement de projets raisonnables de construction de logements est assuré, mais, dans la pratique, les coopératives de construction et d'habitation rencontrent des difficultés quasi insurmontables quant au financement, et cela depuis l'achat du terrain jusqu'au financement du solde des investissements nécessaires. Comme par le passé, la demande en hypothèques reste très forte. Aussi le taux d'intérêt hypothécaire s'est-il mis en mouvement. En 1965, il s'est accru en moyenne de 4,04% en 1964 à 4,20%, et même plus, pour les hypothèques existantes en premier rang, et de 4,25% en 1964 à 4,44% et 4,55% en 1965, pour les nouvelles hypothèques. Le renchérissement des fonds débiteurs des banques et la forte demande en hypothèques empêcheront en tout état de cause une régression des taux d'intérêt en 1966 et l'on devra se féliciter si l'on réussit à stabiliser les taux actuels.

Il va sans dire que les coopératives d'habitation se sont le plus souvent vues dans l'obligation d'adapter leurs loyers aux taux d'intérêts plus élevés. Certes, se sont-elles efforcées de maintenir ces augmentations dans les limites certainement supportables. Malgré ces augmentations, les locataires de logements coopératifs anciens jouissent encore et toujours de conditions extrêmement favorables.

Etat des logements vacants

La statistique des logements vides au 31 décembre 1965, établie comme chaque année dans les 499 communes de plus de 2000 habitants, ne saurait nous leurrer et effacer le fait indéniable que nous manquons avant tout de logements bon marché. Ainsi, l'une de nos coopératives d'habitation écrit dans son rapport annuel: «... Notre ville comptait au 31 décembre 1965 98 logements vacants, dont 16 villas familiales ou propriétés par étage. Le solde comporte donc 78 logements à louer, dont un seul logement ($3\frac{1}{2}$ pièces) à un loyer supportable de 2040 fr. Les autres logements, presque tous situés dans des immeubles nouvellement construits, coûtent 3000 fr. pour un logement d'une pièce, 5000 à 6000 fr. pour les logements de 3 pièces et 6000 à 7000 fr., voire même de 7000 à 9000 fr. pour les logements de 4 pièces. On constate une fois de plus que la situation du marché du logement est caractérisée par le manque de logements abordables pour les bourses modestes. Situation quasi inextricable...»

Certes, la statistique des logements vacants des dernières années laisse-t-elle entrevoir une certaine détente comme le montre la comparaison que voici:

(499 communes de plus de 2000 habitants):

	1963	1964	1965
Effectif des logements (chiffre approximatif)	1 328 963	1 365 143	1 407 638
Dont vides, au total	1 980	2 891	6 889
En %	0,15	0,21	0,49
Dont dans des villas familiales	257	304	412

Il est évident que ce sont là les chiffres de l'ensemble de la Suisse et que la situation est très différente de canton à canton, de ville à ville, de commune à commune, de sorte qu'il faut se garder de généraliser. Mais il sied de relever que même un demi pour-cent à peine de logements vides ne permet nullement le fonctionnement normal du marché du logement. Cela d'autant plus que la petite réserve de logements vides est constituée, comme on vient de le voir par des logements nouvellement construits extrêmement chers.

Il est dès lors permis de constater en toute simplicité que les promoteurs de logements non coopératifs ont, ces dernières années, commis une erreur en produisant des

logements non conformes aux besoins réels en logements bon marché abordables pour les gens au revenu modeste. Il faut souhaiter que cette constatation très réaliste servira de leçon pour la construction future de logements. Il faut à tout prix arriver à construire moins cher.

En 1965, il y a en outre eu la transition du contrôle des loyers à la simple surveillance. Il est clair que cet assouplissement ne s'est pas partout traduit en avantage pour les locataires...

La construction de logements

Dans les 499 communes faisant l'objet de l'enquête de l'Office fédéral du travail et des arts et métiers (OFTAMT), il a été construit en 1965 46 121 logements neufs, soit 3329 logements ou 7,8% de plus que l'année précédente. Cet accroissement intéresse toutes les catégories de localités, mais se trouve être le plus fort dans les grandes communes rurales (+ 19,5%), alors que l'augmentation est de 7,2% dans les grandes villes, de 4,7% dans les villes de 10 000 à 100 000 habitants et de 2,8% dans les petites communes rurales. La part des 65 villes (10 000 habitants et plus) est de 48% environ, comme en 1964.

Examinant cette production de logements par catégories de bâtiments, on constate que le nombre de logements neufs dans les maisons familiales a encore subi une diminution, alors qu'il est en augmentation, comme en 1964, dans les immeubles à plusieurs logements et dans les maisons à l'usage d'habitation et d'activité économique, ces immeubles englobant le 91% de la production totale de logements.

Quant aux constructeurs, nous constatons avec plaisir que le nombre de logements construits par les coopératives d'habitation a augmenté de 4789 en 1964 à 5500 en 1965, soit de 11% à 12%, alors que les personnes juridiques englobent 40% (36% en 1964) et les personnes physiques 45% (50% en 1964).

En ce qui concerne le financement des nouveaux logements, on constate que la plus grande majorité des logements ont de nouveau été construits sans l'aide des pouvoirs publics. Toutefois, la part des logements construits par les pouvoirs publics ou avec leur aide financière s'inscrit en 1965 à 13,3% contre 10% en 1964.

Il est aussi intéressant de considérer le nombre des logements en cours de construction à la fin de l'année, car on peut en déduire certaines indications quant à l'offre future en logements neufs. Voici la comparaison pour 1964 et 1965:

	1964	1965
	Logements	
65 villes	28 249	25 407
Grandes communes rurales	14 414	13 584
Petites communes rurales	12 224	10 534
Total des 499 communes	54 997	49 525

Enfin, le nombre des permis de construire est malheureusement également en diminution avec 45 726 à fin 1965 contre 58 201 à fin 1964. La diminution est donc de plus d'un cinquième.

Mesures destinées à favoriser et encourager la construction de logements

Le 19 mars 1965, les Chambres fédérales ont approuvé la loi fédérale relative aux mesures d'encouragement de la construction de logements, entrée en vigueur le 1^{er} mars 1966 en même temps que les deux ordonnances d'exécution. Par cette loi, la Confédération entend mettre en train une action «A chacun son logement». Il incombe maintenant aux cantons et aux communes de prêter à leur tour leur appui efficace afin d'assurer le succès de cette nouvelle action. En septembre, M. le conseiller fédéral Schaffner, chef du Département fédéral de l'économie publique, a convoqué une grande conférence nationale afin de discuter les différents problèmes de la construction de logements. Notre Union y fut naturellement représentée par une délégation. Par la suite, cinq groupes d'experts, dont notre secrétaire central, examinèrent tout ce complexe et établirent leur rapport qui servira de base à un rapport d'ensemble.

En automne 1965, le Conseil fédéral a nommé un délégué au logement en la personne de M. l'ingénieur F. Berger. M. Berger a la lourde tâche de coordonner les mesures et de veiller efficacement à leur réalisation afin que la loi ne reste pas lettre morte. Nous relevons avec plaisir que le nouveau délégué a cherché d'emblée le contact avec les coopératives de construction et d'habitation, soit tout particulièrement avec notre Union. Les efforts de M. Berger sont aussi les nôtres et nous l'assurons de notre entière collaboration.

Fonds de roulement

Par lettre du 13 novembre 1964 au Département fédéral de l'économie publique nous avions demandé que le montant du Fonds de roulement soit porté de 200 000 à 600 000 francs. Mais, par sa lettre du 25 février 1965, ledit département nous signifia son refus. Nous regrettons cette décision d'autant plus que, par la suite, M. le conseiller fédéral Schaffner a entrepris de gros efforts en vue d'encourager la construction de logements. Or, l'accroissement du Fonds de roulement, sommes qui ne sont pas perdues pour la Confédération, aurait précisément grandement facilité la réalisation par les coopératives de construction de mesures envisagées et prônées par M. Schaffner.

Aussi, fort malheureusement, diverses demandes émanant de coopératives de construction durent-elles être écartées, faute de moyens financiers. Grâce à la prévenance de la Coopérative d'habitation Rhenania, Schaffhouse, qui renonça à une partie du montant déjà alloué par le Comité central, la somme de 20 000 fr. put être allouée

à la Coopérative d'habitation de Kriens, ce qui correspondait au 50% seulement de la somme que cette dernière avait demandée.

Nos mesures d'entraide

a) Fonds de solidarité

A la suite de nombreuses discussions au sujet de la nécessité de nouvelles mesures d'entraide, la Section de Zurich a proposé à l'Union suisse pour l'amélioration du logement la création d'un Fonds de solidarité. Ce fonds doit être constitué et alimenté par la contribution personnelle unique de 5 fr. de chaque locataire d'un logement coopératif. Les moyens ainsi accumulés par le Fonds de solidarité doivent ensuite être mis à disposition de coopératives d'habitation en quête d'aide pour la réalisation de leurs projets, l'octroi se faisant en application du règlement du Fonds de roulement. Les membres du Comité central ont approuvé cette proposition et l'ont transmise à la prochaine réunion des Comités de section pour examen.

b) Financement du solde des sommes nécessaires

En 1965, nous avons lancé l'action, déjà mentionnée dans notre rapport d'activité de 1964, relative au financement du solde des sommes nécessaires à la construction de logements coopératifs. Nous avons lancé un appel aux sociétés membres afin qu'elles assument le 5 ou 6% des investissements de coopératives financièrement faibles. L'écho fut favorable: jusqu'à fin 1965, nous avons reçu des assurances se soldant au total par 350 000 fr. Mieux encore: nous avons aussi constaté que des coopératives de construction, s'inspirant de notre appel, se sont mises directement en rapport avec des coopératives en quête d'aide et les ont aidées. Cette aide directe de coopérative à coopérative atteint le chiffre global de 400 000 fr. Certes, les demandes d'aide qui nous sont parvenues jusqu'à ce jour dépassent de loin les moyens qui nous furent jusqu'ici assurés. Mais nous sommes persuadés que les possibilités d'entraide financière de la part de nos coopératives ne sont de loin pas encore épuisées.

Requête au Conseil fédéral

Sur désir du Comité de la Société coopérative de cautionnement hypothécaire pour coopératives suisses de construction et d'habitation, nous sommes intervenus en date du 21 juin 1965 auprès du Département fédéral de l'économie publique dans la question des possibilités de pla-

cement des fonds des Caisses de chômage. Déjà en date du 22 juillet 1965, le chef dudit département nous informa de la suite favorable donnée à cette requête. Nous le remercions de cette réponse extraordinairement prompte et bienveillante.

Réunion des Comités de section

Cinquante-deux coopérateurs représentant toutes les sections de notre Union se sont réunis le 30 janvier 1965 à Lucerne en conférence annuelle. La réunion fut présidée par le président central, M. P. Steinmann. La discussion porta avant tout sur les problèmes de financement et des mesures d'entraide. M. Zürcher, secrétaire central, parla de l'action en vue de faciliter le financement final de construction de logements coopératifs, et M. O. Nauer, député du Grand Conseil zurichois, examina la question de la création d'un Fonds de construction de logement par notre Union. La discussion très nourrie qui suivit les exposés témoigna de la ferme volonté des membres des Comités de section de soutenir efficacement les efforts du Comité central.

Assemblée annuelle à Genève

Plus de 600 délégués et hôtes se sont donné rendez-vous à Genève, les 15 et 16 mai 1965, pour assurer un plein succès au Congrès annuel. Favorisée par un temps radieux, la manifestation, organisée avec brio par les soins de la Société coopérative de Genève, qu'il sied de remercier encore, remplit tous les espoirs mis en elle.

C'est avec un intérêt manifeste que les congressistes visitèrent en cars le samedi après-midi les différentes grandes opérations de construction de logements de l'agglomération genevoise. Une brillante réception offerte par la République et Canton de Genève et la ville de Genève confirma à ne jamais l'oublier l'hospitalité de nos amis romands.

Dimanche matin, les délégués approuvèrent sans grande discussion les propositions relatives aux affaires à l'ordre du jour. En remplacement des deux membres du Comité central sortants, MM. P. Steinmann et J. Peter, la Section de Zurich proposa la nomination de MM. D' H. Borschberg et O. Nauer, de Zurich, proposition qui fut agréée. M. Paul Steinmann ayant démissionné du poste de président central, M. A. Maurer, membre du Conseil exécutif de la ville de Zurich, fut acclamé nouveau président. Les deux démissionnaires, P. Steinmann et J. Peter, furent l'objet d'applaudissements nourris en guise de remerciement pour leur activité longue et féconde au service de

notre Union, de nos coopératives de construction de notre pays.

Deux exposés furent ensuite présentés, l'un par M. Jean-Jacques Honegger, architecte-ingénieur SIA, Genève, sur «Le logement. Son évolution sociale et les techniques de construction», l'autre par M. le conseiller national D' R. Tschäppät, Berne, sur «La nouvelle action de la Confédération en vue d'encourager la construction de logements».

Formation

a) Sixième séance de travail

Les problèmes afférents à la construction de logements coopératifs deviennent de plus en plus complexes, notamment aussi en ce qui concerne leur financement et la gestion. Les fonctionnaires des coopératives le savent fort bien. Ceux qui s'occupent de coopératives nouvellement fondées désirent profiter des expériences, bonnes ou mauvaises, des aînés. Par ailleurs, rares sont ceux qui sont à même de maîtriser seuls tous les problèmes, cela se comprend. Tous ceux qui ont déjà eu l'occasion de suivre les travaux d'une séance savent la quantité de questions, de suggestions et aussi de critiques qui surgissent, entremêlées parfois aussi d'approbation et de témoignages de reconnaissance. Nombreux aussi sont les propositions et désirs exprimés à l'attention du Comité central qui en est fort heureux, car tout cela l'aide à orienter l'activité future de l'Union.

Aujourd'hui, nous constatons avec plaisir que nos manifestations de formation de nos sociétaires sont devenues partie intégrante de notre activité. Le nombre croissant des participants le prouve:

1963: 123 participants venant de 42 coopératives de construction;

1964: 138 participants venant de 51 coopératives de construction;

1965: 181 participants venant de 73 coopératives de construction.

Il faut y ajouter quelques participants d'organisations et d'autorités amies.

Les Journées d'étude exercent un attrait tel que nous n'avons pu prendre en considération toutes les inscriptions bien que trois cours aient été organisés. La commission commise aux questions de formation et le Comité central devront donc s'occuper à fond de l'organisation des séances de travail futures. Les discussions y relatives seront facilitées du fait que chacun est convaincu de la nécessité et de l'importance de la formation.

Les conférenciers de la VI^e séance de travail furent: MM. le conseiller national E. Wüthrich, le Dr W. Jucker, E. Müller et H. Knutti. Tous mirent en lumière les différentes possibilités de financement de la construction de logements coopératifs.

Nous remercions chaleureusement les conférenciers et le président de la Commission de formation et de perfectionnement, le Dr W. Ruf, de leurs efforts qui ont abouti à un plein succès. Nous remercions aussi les organes responsables du Séminaire coopératif de Muttenz qui a mis ses locaux à notre disposition.

b) Séance technique

Il sied de relever une autre séance de formation, technique, cette fois, et qui eut lieu à Olten le 21 août 1965. Etant donné l'intérêt que revêt dans les discussions la question des maisons-tours et de la préfabrication, la Commission technique et la Commission de formation décidèrent l'organisation d'une Journée d'étude. Des gens du métier de la construction étaient appelés à parler de ces problèmes. L'attente des organisateurs fut largement dépassée, puisque plus de 200 participants venant de 77 coopératives de construction, de 4 Comités de section et d'un bon nombre de communes, organisations et sociétés coopératives de production prirent part aux travaux, présidés par M. A. Maurer, président central. Les conférenciers furent MM. A. Aeschlimann, architecte SIA, W. Bürki, entrepreneur diplômé, J. Schader, professeur, et H. Kunz, architecte et professeur.

«Das Wohnen» et «Habitation»

D'année en année, le nombre de nos collaborateurs augmente, heureusement. Il est cependant encore des réalisations coopératives, souvent de fort bonnes constructions, dont la rédaction n'apprend des détails qu'après coup, donc souvent trop tard. Nous adressons un appel aux organes responsables afin qu'ils nous tiennent au courant assez tôt, car les organes de l'Union ont aussi leur rôle à jouer.

Le renchérissement influe défavorablement la situation financière de «Das Wohnen». Les annonces rapportent une belle somme, il est vrai, mais le bénéfice est en diminution. Aussi, la Commission de gestion était-elle obligée de proposer au Comité central une augmentation du prix de l'abonnement. Cette demande fut agréée par le Comité central.

Un autre pas vers une meilleure collaboration entre les deux organes fut fait à l'occasion du numéro du Congrès de Genève en mai 1965. «Das Wohnen» et «Habitation» publièrent en commun des pages en hélio sur les réalisations de construction de logements à Genève, notamment par les coopératives, dans la région de Genève. Les frais assumés par «Das Wohnen» sont élevés et la solution pour des réalisations communes de ce genre reste à trouver. Nous espérons qu'une solution satisfaisante pour tous pourra être trouvée. Nous n'oublions pas qu'«Habitation» est l'organe de la Section romande et qu'une collaboration doit démontrer l'unité de notre mouvement.

Collaboration avec des organisations amies

M. P. Steinmann, ancien conseiller national, représente notre Union à l'assemblée des délégués du Jubilé de l'Union suisse des coopératives de consommation

(USC), ainsi qu'à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des locataires.

Notre président central, M. A. Maurer, et M. E. Stutz, président de la Section de Zurich, participèrent à l'assemblée de l'Union suisse des entreprises de constructions sociales.

Nos rapports sont également très bons et très étroits avec les organes responsables de la Société coopérative de cautionnement hypothécaire pour coopératives suisses de construction et d'habitation qui ne cesse de témoigner une large compréhension des besoins et des soucis de nos coopératives.

Relations internationales

Du 27 juin au 3 juillet 1965 eut lieu à Örebro (Suède) le Congrès annuel de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires. Notre président central, M. A. Maurer, est membre du bureau de cette fédération. Dans «Das Wohnen», M. Maurer a donné un rapport détaillé sur ces travaux, consacrés notamment aux problèmes de la création de logements dans les grandes agglomérations urbaines. M. O. Nauer, Zurich, participera, en tant que successeur de M. H. Gerteis, aux travaux de la sous-section «Logements coopératifs à caractère social» de cette organisation internationale.

Il existe aussi une liaison directe au Comité spécial du logement de l'Alliance coopérative internationale. Ce Comité du logement cherche à promouvoir au sein de l'Alliance internationale les problèmes du logement et à consolider la position des coopératives de construction dans de nombreux pays. Pour collaborer au Comité du logement, il faut être membre de l'Alliance internationale. Aussi, l'Union suisse des coopératives de consommation a-t-elle créé les conditions formelles et matérielles afin de permettre à la Suisse de déléguer deux coopérateurs à ce Comité du logement. Pour le moment, la délégation est formée par notre ancien président central, M. P. Steinmann, ancien conseiller national, que les fonctions au sein de notre Union avaient désigné à ce poste, et le Dr W. Ruf, membre de notre Comité central.

L'été passé, nous avons eu le plaisir de recevoir chez nous le Comité de surveillance et le Comité de direction de la «Bauvereinsbank» de l'Allemagne occidentale, qui est la banque spécialisée des coopératives d'habitation d'utilité publique. Les hôtes ont entrepris un voyage d'étude et ont participé à des exposés et discussions, afin de se familiariser avec les multiples problèmes sociologiques, financiers et techniques de l'habitat en Suisse.

Activité du Comité central

Le Comité central s'est réuni quatre fois afin de s'occuper de différents problèmes internes de notre Union et de prendre position à l'endroit de quelques problèmes d'actualité de la construction de logements. Ainsi, le Comité central discuta à fond le projet de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la construction de logements du 19 mars 1965. Il a exprimé sa déception du retard apporté par les autorités fédérales à publier cette ordonnance pourtant indispensable.

Le Comité central s'est aussi penché très à fond sur les aspects financiers de la nouvelle loi relative à l'encoura-

gement de la construction de logements tout en s'occupant d'un exposé fort bien fait de M. Weiss, Lausanne, relevant que l'aide financière prévue ne saurait, dans certains cas, suffire.

Quant à la proposition du Dr W. Ruf relative à la structure de notre Union, le Comité central a constaté que nos statuts permettent l'adhésion à notre Union à toutes les organisations et fédérations qui soutiennent nos buts et nos efforts. Le Comité central souligne, une fois de plus, la stricte neutralité politique et confessionnelle de l'Union suisse pour l'amélioration du logement et il entend veiller à sa stricte application.

A la suite de l'assemblée des délégués de Genève, le Comité central s'est constitué lui-même en désignant comme premier vice-président M. F. Picot, Genève, et comme deuxième vice-président M. O. Nauer, Zurich.

Bureau du Comité central

Toute l'activité faisant l'objet du présent rapport a été préparée par le Bureau du Comité central qui y a consacré neuf séances. En outre, cet organe s'est occupé d'un grand nombre de questions relatives aux tâches de notre Union; il a surveillé l'activité du secrétariat et fixé la rémunération des employés. Il sied de relever que l'activité du Bureau du Comité central se fait sans aucune indemnité et les remerciements que nous lui adressons ici sont très mérités.

Nos disparus

Ayons pour terminer une pensée affectueuse pour ceux qui nous ont quittés au cours de l'exercice écoulé. Nous voulons en particulier honorer la mémoire de M. H. Gerteis qui fut, pendant de longues années, notre secrétaire et rédacteur de «Das Wohnen». C'est le 5 mai, à Winterthour, que nous lui avons rendu les derniers honneurs. Quelques semaines plus tard seulement a disparu K. Aegerter, Thoune. Il fut pendant longtemps membre du Comité central et président de la Section de Berne.

Avec force et persévérance, les deux membres du Comité central se sont employés à faire triompher les buts de notre Union tout en payant de leur personne, car, dans notre mouvement, rien ne se fait sans sacrifices personnels. Nous avons aussi une pensée émue pour tous les coopérateurs inconnus disparus qui, dans un cercle plus restreint, ont lutté et peiné pour l'amélioration du logement en Suisse.